

PRESENTS		
CHARLET	Delphine	<i>Présidente de la Commission, Vice-présidente en charge de la culture et du sport, des loisirs et des équipements structurants</i>
ARHANT	Guirec	<i>Vice-Président de la Commission en charge du patrimoine culturel et touristique</i>
ROUSSELOT	Pierrick	<i>Conseiller communautaire membre du Bureau Exécutif en charge du sport</i>
GAREL	Monique	<i>Conseillère communautaire en charge des manifestations culturelles et touristiques</i>
BODSON	Jean	<i>TREVOU-TREGUIGNEC</i>
BOISNARD	Geneviève	<i>LE VIEUX-MARCHE</i>
HAMON	Annie	<i>PERROS-GUIREC</i>
HERVE	Thérèse	<i>LANNION</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
LE MEN	Françoise	<i>LANNION</i>
LE NORMAND	Dominique	<i>COATREVEN</i>
L'HOTELLIER	Bertrand	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
LINTANF	Hervé	<i>LA ROCHE-JAUDY</i>
PONTAILLER	Catherine	<i>PERROS-GUIREC</i>
PRAT	Jean-René	<i>LANNION</i>
SABLON	Hélène	<i>PLESTIN LES GREVES</i>
WEISSE	Philippe	<i>QUEMPERVEN</i>
EXCUSES		
COIC	Alain	<i>PERROS-GUIREC</i>
PASQUIOU	Yvan	<i>TROQUERY</i>
ASSISTAIENT		
MARECHAL	Nadine	<i>Directrice Générale Adjointe Pôle Culture, Sport et Territoire</i>
FURIC	Maïwenn	<i>Directrice Sport - Culture</i>
MOREL	Thierry	<i>Chargé de mission sport</i>

#### ORDRE DU JOUR

1. **Charte de coopération culturelle avec le Département des Côtes d'Armor**
2. **Examen des demandes de subvention de fonctionnement culture et sport 2019**
3. **Questions diverses**

#### 1. Charte de coopération culturelle avec le Département des Côtes d'Armor.

Les « Etats généraux des politiques culturelles » animés par le Département en 2017 et 2018 aboutissent à la proposition de signature d'une « charte de coopération culturelle ». Le projet de charte nous ayant été transmis la veille de la commission, il est proposé de reporter ce point à la prochaine réunion.

## 2. Examen des demandes de subvention de fonctionnement culture et sport 2019.

L'examen des demandes de subvention se fera sur plusieurs commissions préparant les décisions du conseil communautaire du 2 avril prochain.

Delphine Charlet rappelle que l'examen des demandes de subvention doit se référer désormais à la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire. Les demandes examinées ce jour concernent des subventions de fonctionnement formulées principalement par des associations sportives et culturelles liées à des compétences et équipements communautaires (sports aquatiques exercés dans les piscines de LTC, associations d'enseignement musical, Carré Magique...) ou portant des projets associatifs d'envergure communautaire (RIMAT, Compagnie Papier théâtre, etc.).

Il est rappelé également que les orientations budgétaires actées par le conseil communautaire du 11 décembre prévoient une stabilité de l'enveloppe des subventions accordées aux associations à son niveau de 2018, ceci en masse globale.

- **Sport – Demande de subvention 2019**

### Associations liées aux équipements aquatiques Ti Dour et O'Trégor

Les demandes de subvention relatives aux clubs de Ti Plouf, de l'Association Trégorroise de natation et de Trégor Sauvetage Secourisme Sportif ont reçu un avis favorable sur une subvention identique à celle versée en 2018 à savoir 485 € pour Ti Plouf, 1 746 € pour l'Association Trégorroise de natation et 1 940 € pour Trégor Sauvetage Secourisme Sportif.

Il est proposé en revanche de décaler l'examen des demandes des Sirènes Lannionnaises (demande d'augmentation de la subvention) et de Lannion Natation à la prochaine commission n°6 au vu d'une problématique relative au financement des heures de surveillance MNS de Lannion Natation. En effet, trois associations qui bénéficient de ces MNS (les Sirènes lannionnaises, T3S et le club de triathlon) et participent depuis plusieurs années au financement de ces postes ont réduit leur demande, ce qui met en difficulté Lannion Natation. Les services de LTC rencontreront ces associations pour examiner leur possibilité de revoir cette évolution.

ORGANISMES	2017		2018		Demande 2019	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	Observations
	Demande	Versé	Demande	Versé				
<b>LANNION-NATATION</b>	<b>34 960 €</b>	<b>29 410 €</b>	<b>29 410 €</b>	<b>28 450 €</b>	<b>30 450 €</b>	<b>28 450 €</b>	<b>renvoi à une commission ultérieure</b>	Examen en cours pour + 2000 €
Subvention de fonctionnement	9 140 €	9 410 €	9 410 €	8 450 €	10 450 €			
Emplois associatifs	25 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €			Plafonnement à 10 000 € par emploi associatif
<b>Association TI PLOUFS</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>485 €</b>	<b>500 €</b>	<b>485 €</b>	<b>485 €</b>	
<b>ASSOCIATION TREGORROISE DE NATATION</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 746 €</b>		<b>1 746 €</b>	<b>1 746 €</b>	
<b>LES SIRENES LANNIONNAISES</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 164 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>renvoi à une commission ultérieure</b>	professionnalisation d'un entraîneur qui augmente le coût de fonctionnement
<b>TREGOR SAUVETAGE SPORTIF ET SECOURISME</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>1 940 €</b>	<b>2 200 €</b>	<b>1 940 €</b>	<b>1 940 €</b>	Reçu subvention d'investissement 2 années consécutives
<b>Total assoc. Ti Dour et O'Trégor</b>		<b>34 910 €</b>		<b>33 785 €</b>	<b>35 150 €</b>	<b>34 621 €</b>	<b>4 171 €</b>	

➤ **Avis favorable de la commission pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.**

Autre Club sportif d'intérêt communautaire

La commission émet un avis favorable à une augmentation de la subvention du Club de Canoë kayak sur la Roche-Derrien de la commune de la Roche-Jaudy (de 23 922 € en 2018 à 25 000 € en 2019) au vu de la bonne gestion du club, des résultats sportifs, de sa pratique environnementale, de l'animation du territoire avec l'accueil des scolaires, résidents et touristes et de ses actions concrètes en faveur du public handicapés adultes et enfants.

Autres Clubs sportifs du territoire

Les élus donnent un avis favorable pour la demande de subvention du Club de Karaté du Trégor sur un versement identique à celui de 2018 à savoir 1 455€. Il s'agit d'un « héritage » de l'ex communauté de communes du Haut-Trégor. La commission du 2 octobre 2018 a proposé que cette subvention soit reprise par la commune siège du club, mais la CLECT n'a pas pris de décision cette année sur la question, qui reste à travailler en 2019.

Le club de Karaté de Lannion reçoit un avis défavorable car hors compétence de LTC.

ORGANISMES	2017		2018		Demande 2019	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	Observations
	Demande	Versé	Demande	Versé				
CANOE KAYAK LA ROCHE DERRIEN	24 072 €	24 072 €	25 627 €	23 922 €	25 556 €	25 000 €	25 000 €	souhaite conforter l'activité "handicap" adultes et enfants
Subvention de fonctionnement		5 000 €	6 000 €	4 850 €	6 000 €	5 444 €	5 444 €	
Emplois associatifs		19 072 €	19 627 €	19 072 €	19 556 €	19 556 €	19 556 €	
KARATE CLUB DU TREGOR	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 455 €	1 700 €	1 455 €	1 455 €	Héritage CCHT
KARATE CLUB DE LANNION					636 €	0 €	0 €	Hors compétence
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>25 572 €</b>		<b>25 377 €</b>	<b>27 892 €</b>	<b>26 455 €</b>	<b>26 455 €</b>	

➤ **Avis favorable de la commission sur les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.**

• **Enseignement musical – Demande de subvention 2019**

Delphine Charlet présente les propositions de subventions aux élus de la commission, en précisant qu'un travail approfondi de définition des conditions d'attribution des subventions est confié à Carlyne Friquet, nouvellement arrivée comme directrice de l'Ecole de Musique Communautaire du Trégor, en remplacement de Yann Cadin. Il s'agira de définir avec les associations concernées le cadre d'attribution des subventions, en fixant une cible à atteindre à moyen ou long terme en tenant compte d'un certain nombre d'indicateurs (nombre d'élèves, nature du projet associatif, etc).

Une augmentation de la subvention est accordée à la Ruche Artistique au vu du faible niveau actuel de la subvention en regard du nombre d'élèves, qui connaît une augmentation (de 900 € à 1800 €).

Des précisions sont apportées sur le mode de calcul de la subvention accordée à l'Ecole de Musique des 3 Rivières, fixé par convention entre l'association, le Département, GPA et LTC : prise en compte du nombre d'habitants de l'EPCI et du nombre d'élèves. Comme ce dernier a baissé, la subvention baisse légèrement (de 24 808 € à 24 160 €).

ORGANISMES					Demande 2019	Proposition pour Com 6	Avis com 6	Observations
	Demande 2017	2017	Demande 2018	2018				
<b>ENSEIGNEMENT MUSIQUE</b>								
<b>ECOLE DE MUSIQUE DES 3 RIVIERES</b>	24 809 €	24 809 €	25 568 €	<b>24 808 €</b>	<b>24 160 €</b>	<b>24 160 €</b>	<b>24 160</b>	
Subvention fonctionnement	22 580 €	22 580 €	23 893 €	23 893 €	22 434 €	22 434 €	22 434 €	
Subvention complémentaire (aide administrative)	2 229 €	2 229 €	1 674 €	915 €	1 726 €	1 726 €	1 726 €	
<b>RADOMISOL</b>	14 000 + 2 700	16 700 €	18 200 €	<b>16 200 €</b>	<b>16 200 €</b>	<b>16 200 €</b>	<b>16 200 €</b>	
Subvention fonctionnement		14 000 €	16 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	14 000 €	
Subvention complémentaire (aide administrative)		2 700 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	
<b>OCM / TI AN HOLL (Enseignement mus)</b>	5 000 €	4 630 €	6 000 €	<b>4 630 €</b>	<b>5 600 €</b>	<b>5 600 €</b>	<b>5 600 €</b>	Revalorisation au vu de l'augmentation de l'offre
<b>CENTRE CULTUREL BRETON LANNION (KSL)</b>	3 100 €	3 100 €	4 000 €	<b>3 100 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>3 100 €</b>	<b>3 100 €</b>	
<b>CENTRE CULTUREL ST GUENOLE</b>	3 000 €	1 100 €	3 000 €	<b>1 100 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>1 100 €</b>	<b>1 100 €</b>	
<b>LA RUCHE ARTISTIQUE</b>	1 800 €	900 €	2 659 €	<b>900 €</b>	<b>3 169 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	Revalorisation au vu du nombre d'élèves en augmentation
<b>LA PRESQU'ILE A TUE-TETE</b>	15 000 €	13 000 €	15 000 €	<b>13 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	
Subvention de fonctionnement		3 000 €	5 000 €	3 000 €	5 000 €	3 000 €	3 000 €	
Emploi associatif		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
<b>Total fonctionnement enseignement Musique</b>		<b>64 239 €</b>		<b>63 738 €</b>	<b>71 129 €</b>	<b>64 960 €</b>	<b>64 960 €</b>	

➤ Avis favorable de la commission sur les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

- **Divers Culture – Demande de subventions 2019**
- **CARRE MAGIQUE**

Delphine Charlet explique que suite à la rencontre entre l'association et François Bouriot, Vice-président aux Finances, il est proposé de revenir au niveau de subvention de 2017 en prenant en compte le soutien de 5000 € accordé au Carré magique pour la mission confiée à Philippe Le Gal sur le fonctionnement des salles Arche/Sillon et la création d'un pôle technique mutualisé avec le Carré Magique.

Christian Hunaut demande si cette mission d'assistance correspond à une subvention ponctuelle ou qui a vocation à être reconduite. Delphine Charlet précise qu'il s'agit d'une étude qui doit aboutir à un plan de répartition des emplois de techniciens entre les structures. La suite dépendra des conclusions de l'étude.

Il est précisé par ailleurs qu'une augmentation du soutien accordé au Festival Gare au Gorille est à l'étude et pourrait correspondre à l'achat par LTC de places pour les entreprises partenaires du territoire.

- Avis favorable de la commission pour une subvention de fonctionnement de 578 000 € (dont 5000 € pour une mission d'étude technique) et de 30 000 € pour la saison jeune public. La subvention accordée pour le Festival Gare au Gorille sera étudiée lors de la prochaine commission.

- RIMAT

Delphine Charlet précise que le projet artistique et culturel de l'association RIMAT connaît une montée en puissance du fait de la professionnalisation du poste de direction (ex : concerts jeune public, résidences en milieu scolaire, etc.).

Les membres de la commission s'interrogent sur le montant des réserves associatives et sur le montant élevé de la subvention accordée à l'association, notamment au regard des écoles de musique du territoire. Il est notamment souligné que les tarifs pratiqués pour les concerts sont élevés, et qu'il est dommage que le travail engagé avec les publics scolaires ne soit pas suffisamment visible.

Guirec Arhant précise que les interventions auprès du jeune public ont lieu sur l'ensemble du territoire (répétitions publiques, interventions des musiciens dans les écoles...).

Delphine Charlet précise également que le volet « production discographique » constitue un choix de développement de l'association qui n'a pas à être soutenu par LTC et pour lequel l'association doit mobiliser ses réserves. En revanche, les actions culturelles menées sur le territoire méritent un signal fort de soutien de la collectivité. La résidence organisée au sein du collège Charles Le Goffic de Lannion bénéficie d'un soutien de la DRAC ; en revanche la résidence au collège des 7 îles de Perros-Guirec est engagée de façon volontariste par l'association sur ses fonds propres et mériterait un appui de LTC.

Delphine Charlet propose une augmentation de la subvention, en faisant part à l'association du souhait de LTC de voir les actions culturelles tourner sur l'ensemble du territoire d'une année à l'autre.

La commission acte la proposition de prendre en compte la résidence scolaire à Perros-Guirec à hauteur de 2500 € soit 50% du budget mis en œuvre pour ce projet par l'association, en notifiant précisément à l'association le fléchage de cette augmentation pour cette année.

- Avis favorable pour une subvention de 67 500 € dont 2 500 € pour la résidence au collège des Sept Îles à Perros-Guirec.

- COMPAGNIE PAPIER THEATRE

Delphine Charlet propose une reconduction de la subvention accordée à l'association.

- Avis favorable pour une subvention de 23 000 € à la compagnie Papier Théâtre.

- VOCE HUMANA

Delphine Charlet propose une augmentation de la subvention accordée à Voce Humana pour accompagner l'association dans le développement et la professionnalisation du festival, notamment par l'embauche d'un(e) professionnel(le) qui aura pour tâche de développer les partenariats.

- Avis favorable pour une subvention de 10 000 € accordée au Festival Voce Humana.

- FUR HA FOLL

Delphine Charlet propose de reconduire la subvention accordée en 2018 à l'association Fur Ha Foll, sachant qu'une augmentation de 2000 € avait été accordée à l'association par rapport à sa subvention 2017.

- Avis favorable pour une subvention de 8000 € accordée à l'association Fur Ha Foll/

- TV TREGOR

Proposition de reconduire la subvention de 6 790 €.

- Avis favorable.

- CULTURE ZATOUS

Proposition de reconduire la subvention de 500 €.

- Avis favorable.

- KREIZ KER (association des retraités de Lannion)

Hors compétence.

- LE PAPILLON DE LA PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX

Proposition de reconduire la subvention de 485 €.

- Avis favorable.

- COTE LUMIERES – DECORS THEATRE

Hors compétence.

- VIA CANE

Proposition de reconduire la subvention de 2 716 € dans l'attente d'une rétrocession à la commune.

- Avis favorable.

ORGANISMES	Demande 2017	Demande 2018		DEMANDE 2019	Proposition pour Com 6	Avis Com 6	Observation	
		versé 2017	Versé 2018					
<b>CARRE MAGIQUE</b>	628 000 €	628 000 €	613 000 €	603 000 €	<b>638 000 €</b>	<b>628 à 638 000 €</b>	<b>608 000 €</b>	Édition du festival Gare au Gorille en 2019 (biennale) : 30 000 €
Subvention d'équilibre	578 000 €	578 000 €	583 000 €	573 000 €	578 000 €	578 000 €	578 000 €	Dont 5000 € pour une mission d'assistance sur l'organisation technique des salles de diffusion
Spectacle Jeune public	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Festival Gare au Gorille	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	30 000 €	de 20 à 30 000 €		à étudier avec la prise en charge d'un spectacle du Cirque Aïtal (achat de places de spectacle entreprises et partenaires)
<b>RIMAT</b>	83 000 €	68 000 €	73 000 €	65 000 €	<b>73 000 €</b>	<b>68 000 €</b>	<b>67 500 €</b>	revalorisation pour résidence du collège de Perros Guirec
Subvention de fonctionnement	65 000 €	50 000 €	55 000 €	47 000 €	55 000 €	50 000 €	52 500 €	
Emploi associatif	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
<b>COMPAGNIE PAPIER THEATRE</b>	28 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	<b>23 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	
Subvention de fonctionnement	20 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
Emploi associatif	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	
<b>LES AMIS DE VOCE HUMANA - Festival</b>		5 000 €	10 000 €	5 000 €	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	Professionnalisation pour développer les partenariats et la structuration administrative
<b>FUR HA FOLL</b>	10 000 €	6 000 €	15 500 €	8 000 €	<b>15 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	
FUR HA FOLL (loopfest)			0 €		3 000 €	3 000 €		Manifestation - à voir ultérieurement
<b>TV TREGOR (QUEST ARMOR IMAGE)</b>	8 000 €	7 000 €	8 000 €	6 790 €	<b>8 000 €</b>	<b>6 790 €</b>	<b>6 790 €</b>	
<b>Total associations d'intérêt communautaire</b>		<b>737 000 €</b>		<b>708 506 €</b>	<b>770 000 €</b>	<b>753 790 €</b>	<b>723 290 €</b>	

DIVERS								
ORGANISMES	Demande 2017	Demande 2018		DEMANDE 2019	Proposition pour Com 6	Com 6 du	Observation	
		versé 2017	Versé 2018					
<b>CULTURE ZATOUS BRETAGNE</b>			2 500 €	500 €	<b>2 500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	
<b>KREIZ KER LANNION</b>					<b>4 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	Hors compétence
<b>LE PAPILLON PRESQU'ILE DE LEZARDR</b>	500 €	500 €	1 000 €	485 €	<b>500 €</b>	<b>485 €</b>	<b>485 €</b>	
<b>COTE LUMIERE - DECORS THEATRE</b>			1 000 €	0 €	<b>1 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	Hors compétence
<b>COMPAGNIE VIA CANE</b>	2 800 €	2 800 €	4 000 €	2 716 €	<b>4 564 €</b>	<b>2 716 €</b>	<b>2 716 €</b>	Héritage Beg ar C'hra
<b>Total divers</b>					<b>12 564 €</b>	<b>3 701 €</b>	<b>3 701 €</b>	

➤ Avis favorable de la commission sur les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

### 3. Questions diverses :

La commission a échangé des remarques d'ordre général sur l'examen des demandes de subvention.

Françoise Le Men regrette pour sa part un manque de cohérence sur l'augmentation ou le maintien des subventions accordées aux différentes structures.

Guirec Arhant souligne qu'il ne serait pas équitable de revenir stricto sensu à la situation de 2017 : la réalité des associations justifie un traitement différencié en fonction des projets en stabilité ou en développement.

Françoise Le Men considère qu'il est dommage que les propositions de la commission concernant le renvoi aux communes de certaines subventions « héritages » des ex communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île n'aient pas été suivies d'effet. Il est rappelé que la CLECT n'a pas pris de décision sur ces dossiers en novembre dernier, mais que cette évolution est à travailler pour une

prise de décision cette année. Guirec Arhant souligne qu'il serait prêt, en tant que maire de Tréguier, à reprendre au titre de la commune la subvention au Club de Karaté, il soutient pleinement le principe d'une meilleure répartition entre les communes et l'agglomération au regard des activités de chaque association.

Françoise Le Men considère par ailleurs que certaines associations comme Culture Zatus mériteraient un soutien plus important de la collectivité. A cet égard, Delphine Charlet précise que des billets gratuits sont mis à disposition de Culture Zatus directement par les salles de spectacles et qu'il faut être prudent en revanche dans le fait de soutenir directement la coordination (et donc le fonctionnement) de l'association.

Delphine Charlet propose que le travail soit mené pour restituer aux communes, avec une prise en compte dans l'AC, les subventions de fonctionnement déjà fléchées par la commission ; en revanche le raisonnement est différent pour les manifestations.

Par ailleurs, plusieurs élus ont souligné la difficulté à prendre connaissance des documents sur leurs tablettes par manque de lisibilité. Il est proposé que chaque élu se munisse la prochaine fois de 2 tablettes pour suivre simultanément le tableau de subvention et les fiches.

Françoise Le Men demande à disposer des documents de travail en amont de la commission. Delphine Charlet propose que les documents soient adressés si possible aux élus à l'état de documents de travail.

A cet égard, Julien Cornic souhaite que la charte de coopération culturelle actuellement à l'étude avec le Département soit adressée aux élus en amont de la commission à laquelle elle sera présentée.

La séance est levée à 19 h 30.